



# sport & handicap

2ème rencontre départementale

Sensibilisation des dirigeants sportifs  
& des personnes handicapées

**Date** : Jeudi 28 Septembre 2017

**Lieu** : Conseil Départemental de la Côte d'Or

**Animateur** : Jacques BERTHET, secrétaire général du CDOS 21

**Personnalités** :

- Bernard TERMELET, président du CDOS 21,
- Emmanuelle COINT, Vice-présidente du CD21, présidente de la 4ème commission

**Intervenants** : Ludivine GONDRAN, chargée de mission sport et handicap au ministère des sports / Philippe BISSONET, responsable pôle ressource nationale, sport et handicaps / Pascale MATHEY, adjointe de direction à la DDOS21 / Arnaud LECUREUX, président du CD Handisport 21 / Jérôme PELLISIER, directeur de la MDPH / Sébastien DEGRANGE, directeur du centre de formation DFCO / Guy BOURGUIGNON, président du Judo Club Dijonnais (Excusée) / Christophe DUFOUR, directeur adjoint des PEP21 / Karine CHAUVIN, chef de service adjointe CD21

## Contextualisation & interlocuteurs locaux

### 1. Ludivine GONDRAN

[Cliquez pour visualiser la présentation](#)



Au niveau du Ministère des Sports :

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées cadre le sujet et définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». En découle le Code du Sport ainsi que les objectifs du Ministère.

Les missions du Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) :

- Analyse et expertise
- Conseils et accompagnement
- Structuration et animation de réseaux
- Promotion et informations



## Une avancée et une nouveauté : La « délégation »

Dorénavant, des fédérations sont délégataires et peuvent promouvoir et organiser des activités pour les personnes en situation de handicap au sein de leur discipline. Elles peuvent **organiser des compétitions et délivrer des titres, procéder aux sélections, proposer un projet de performance fédérale, ainsi que proposer l'inscription sur les listes ministérielles de haut niveau**, les sportifs Espoirs et les sportifs des collectifs nationaux. **13 fédérations** sont aujourd'hui délégataires.

A noter : La FFSA garde en revanche une exclusivité sur ces actions sauf pour la pratique du surf.

Question : « Quels sont les fédérations les plus enthousiastes ? »

- Les fédérations de canoë-kayak et de triathlon ont le plus développé ces pratiques.

Présentation de l'**Handiguide des sports** : un outil de recensement, une des ressources premières du Pôle Ressources (PRNSH).

[Cliquez pour découvrir l'Handiguide](#)



## 2. Pascale MATHEY

Une contextualisation au niveau départemental pour illustrer les propos précédents. Au sein de la DDCS 21, c'est le pôle Jeunesse Sport et Vie Associative qui accompagne et soutient les porteurs de projets par l'intermédiaire du CNDS par exemple.

Les nouveaux interlocuteurs au niveau de ce pôle sont désormais :

- Francis LABREUCHE, chef de pôle JSVA – DDCS 21
- Audrey MARTIN, référente sport-handicap – DDCS 21

L'un des objectifs prioritaires du CNDS 2017 est de **soutenir le développement du sport pour tous et en tous lieux**. Cela passe par une action de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires carencés et pour les populations les plus éloignées du sport. Les subventions accordées sur la part territoriale CNDS visent à **favoriser une offre d'APS de qualité, diversifiée, adaptée à tous les publics et équitablement répartie sur le territoire**.

A noter : Il est nécessaire d'être répertorié sur le Handiguide des sports pour pouvoir prétendre à des subventions pour le domaine du sport et handicap !

Quelques chiffres : En 2016, 46 actions ont été financées par le CNDS, ce qui représente une enveloppe d'environ 46 000 €.

### 3. Jérôme PELISSIER

Pour rappel, la loi de 2005 a permis la création de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La MDPH tient les rôles d'accueil, de fédérateur et de relai d'informations.

Remarque : « Qui est mieux placé qu'une personne handicapée pour parler de son handicap ? »

### 4. Arnaud LECUREUX

Le Comité Départemental Handisport 21 propose des interventions **pour sensibiliser et faire découvrir** ce qu'est le handicap.

La 1<sup>ère</sup> rencontre effectuée en 2015 s'est révélée très utile puisque le point évoqué sur la question des transports est aujourd'hui en « chantier » et prend forme progressivement. Il est donc important de continuer à **créer des partenariats** pour travailler sur ces questions de développement. **Le mot d'ordre : travailler ensemble !**

Remarque : La fusion des Comités Régionaux Handisport de Bourgogne et de Franche-Comté sera effective à compter du 18 novembre 2017.

## Témoignages

### 1. Sébastien DEGRANGE

DFCO Foot fauteuil : Le cas d'un rapprochement entre deux atmosphères au sein d'une même activité.

#### Question de départ

Comment amener les jeunes valides du DFCO à rencontrer les membres de l'équipe de foot fauteuil du DFCO ?

#### Mise en place :

- Une intervention d'Arnaud LECUREUX au centre de formation auprès des jeunes valides du DFCO.
- Une rencontre avec un match de foot fauteuil opposant les 2 équipes.

Bilan : Les jeunes ont été marqués positivement et ont créé des liens visibles avec les joueurs en fauteuil.

Perspective : Organisation d'une nouvelle rencontre entre ces 2 équipes pour un match de type e-sport sur console.

#### Vidéo DFCO – Témoignages des sportifs foot fauteuil

[Cliquez pour visionner](#)



## 2. Guy BOURGUIGNON

Suite à un empêchement de dernière minute, M. Guy BOURGUIGNON n'a pu être présent, sa vidéo a tout de même été visionnée et présentée par **Jacques BERTHET** étant lui-même impliqué dans la démarche a pu présenter brièvement le cas du judo avec des personnes présentant des troubles autistiques.

Vidéo Judo Club Dijonnais : Reportage judo & autisme

[Cliquez pour visionner](#)



Remarque : La vidéo a été réalisée en 2011 et cette activité existe toujours aujourd'hui !

## 3. Christophe DUFOUR

La création de nombreux services permet de proposer un accompagnement de plus en plus important et de plus en plus personnalisé pour les personnes en situation de handicap.

Malgré certaines difficultés, la question de la formation des encadrants se pose mais se développe positivement.

Ci-dessous quelques exemples détaillés :

- **Dominique PARIS**, président du Handphy-Club, le cas du recrutement d'encadrants pour la pratique de la natation

Le club fonctionne aujourd'hui en recrutant des étudiants en formation pour devenir Maîtres-Nageurs Sauveteurs ainsi que des étudiants en STAPS. Ce fonctionnement se base sur du gagnant – gagnant :

- Les étudiants sont formés durant leur cursus de formation sur les questions du sport et du handicap.
- Et les personnes en situation de handicap ont la possibilité de pratiquer la natation en suivant un encadrement adapté et sécurisant.

Remarques : les personnes en situation de handicap rentrent dans l'acceptation de leur handicap et s'ouvrent sur des projets de vie comme le mariage ou encore des projets d'emménagement.

- **Sabine CHAPUIS**, Equi-Sens Handi-Cheval BFC, le cas d'un projet de travail mutualisé

Sous peu, la mutualisation entre Equi-Sens Handi Cheval BFC et le Cercle Hippique Dijonnais prendra forme.

- **Olivier FOUQUET**, directeur du CFA du sport et des loisirs, devenir éducateur malgré son handicap

Un sportif en situation de handicap a eu comme projet de devenir éducateur. Ce projet a été réalisé, non pas sans difficulté, mais avec succès. Il est aujourd'hui marié et vit de son activité d'éducateur au sein du club de football de Chalon-sur-Saône.

## Financements et formations

### 1. Ludivine GONDRAN / Philippe BISSONET

Avec la loi du 11 février 2005, l'Etat choisit d'agir :

- Sur les causes environnementales du handicap
  - **ACCESSIBILITE** (éducation, scolarisation, formation, logement, emploi, vie sociale et culturelle, transports, cadre bâti)
- Sur les causes individuelles du handicap
  - **COMPENSATION** (aides humaines, techniques, animalières, aménagements...)
- Pour une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national, des réponses de proximité, une simplification et clarification des procédures
  - **PARTICIPATION** avec la création des MDPH (accueil, information, conseil pour la mise en place d'un « projet de vie »)

- **Emmanuelle COINT**, la notion de « compensation »

« Je ne pense pas qu'on compense les choses, on les accompagne. L'argent ne compense pas le handicap ».

- **Alain GAUDOT**, le cas des financements de fauteuil

Il est important de se renseigner plus précisément sur le contexte et la personne avant de lui refuser des subventions pour l'achat d'un fauteuil, dans l'objectif de pratiquer une activité, pour de mauvais prétextes.

D'après **Philippe BISSONET**, le problème sur la question **des financements viendrait de deux logiques qui s'affrontent : une logique individuelle et une collective**. La difficulté revient dans le fait de cerner le besoin personnel dans l'objectif de pratiquer une activité collective.

A noter : Un appel à projet sera réalisé en 2018 afin de mettre ces problématiques sur la table et trouver des solutions, selon les volontés du Ministère des Sports.

### 2. Jérôme PELISSIER

Pour revenir sur **la notion de compensation**, il est important de proposer des prestations **de plus en plus individualisées**, et cela en faisant une analyse de **l'environnement des personnes** pour être au plus près de leurs besoins. En effet, la MDPH peut étudier au cas par cas, les dossiers de Prestation de Compensation d'Handicap (PCH) et selon les critères d'éligibilité, **le financement d'aides techniques** pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

### 3. Karine CHAUVIN

Pour faciliter l'accès au sport pour tous, le Conseil Départemental 21 :

- **Soutient le tissu associatif**
- Propose des actions spécifiques de par sa politique sportive
  - Légal accès à tous
  - Elargissement et diversification des publics
- Soutient les clubs sportifs reconnus haut niveau par le ministère
- **Soutient l'organisation de manifestations sportives et autres actions liées au sport pour tous**
  - Exemple : tournoi de basket fauteuil
- **Propose deux fonds d'aides**
  - Pour l'acquisition de matériel sportif pour les Comités Départementaux
  - Pour élargir les publics et l'offre sportive (exemple : le challenge roller des collègues)
- Met en place des contrats d'objectifs avec les Comités Départementaux
- Accompagne les communautés de communes et comités départementaux pour aider au développement des sites de qualité (sports de nature)

### 4. Philippe BISSONET, retour sur la question des formations

Aujourd'hui, la totalité des formations d'Etat intègre la problématique des personnes en situation de handicap. Il existe aussi des formations universitaires spécifiques et les formations d'éducateurs spécialisés s'ouvrent de plus en plus vers le sportif.

Nous avons donc déjà des réponses existantes malgré la difficulté qui persiste avec la notion de formation continue.

## Pour conclure - Jacques BERTHET

**De l'accueil spécifique à l'intégration totale**, aucune piste ne doit être négligée. Ainsi, il faut **travailler ensemble, apprendre à se connaître et se former**, à utiliser les bons termes, à mutualiser les moyens et les compétences, financements, ce sont tous ces moyens sur lesquels il semble nécessaire de mettre l'accent.

Suite à cette nouvelle rencontre départementale, le CDOS cherche à se placer **en tant que fédérateur** pour favoriser un travail mutualisé, cela en entamant un travail de réflexion sur de nouveaux projets autour de ce thème si important. Notre objectif sera d'initier des projets **alliant mutualisation et partage entre les différents acteurs du sport et du handicap**.

**Un grand merci à tous les intervenants et participants, à AMSport pour son initiation au Street fauteuil, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Côte d'Or pour son accueil et le vin d'honneur.**